

# Les chroniques du cirap

Centre Interdisciplinaire de Recherche  
Appliquée au champ Pénitentiaire

## Comment le CIRAP participe-t-il à la mission de service public pénitentiaire de l'ÉnaP ?

Paul MBANZOULOU (Responsable du département de la recherche et du CIRAP-ÉnaP)  
avec la participation des Enseignants-Chercheurs du CIRAP.

Le CIRAP a dix ans. Sa création en 1999, en tant que laboratoire de recherche pluridisciplinaire au sein d'une école de formation professionnelle, est une initiative originale couronnée en octobre 2008 lors de la dixième conférence de International Corrections and Prisons Association (ICPA). En décernant au CIRAP le prix de la recherche récompensant ses travaux, l'ICPA distingue tout particulièrement, comme bonne pratique, la création d'un centre de recherche au sein d'une école d'administration pénitentiaire, car le soutien de la formation professionnelle par le moyen de la recherche est un atout indéniable pour une administration moderne.

Le CIRAP s'est fixé, en effet, pour objectif d'analyser les problèmes et les enjeux contemporains liés aux mesures et sanctions pénales en contribuant à une meilleure connaissance des institutions pénales, des pratiques professionnelles et de la population pénale. Deux objectifs opérationnels principaux en découlent : enrichir la formation des personnels par des connaissances scientifiques élaborées à partir de l'analyse de ce champ pénitentiaire et contribuer à améliorer les pratiques professionnelles relatives à la prise en charge des personnes placées sous main de justice.

Son action s'inscrit dans le cadre général de la participation à la mission de service public assignée à l'École nationale d'administration pénitentiaire. Elle s'observe dans une double direction : pour l'institution pénitentiaire en général et pour l'école nationale d'administration pénitentiaire en particulier. C'est principalement au travers de deux processus qu'elle s'opérationnalise :

◆ Tout d'abord, la conversion des problèmes pratiques et politiques en questions de recherche,

◆ Ensuite, la restitution adaptée des résultats de recherche auprès de différents publics ciblés (communauté scientifique, commanditaires, personnels pénitentiaires, élèves, stagiaires, notamment).

### La conversion des problèmes pratiques en questions de recherche

Ce processus de conversion consiste à traduire les problèmes auxquels sont confrontés les personnels pénitentiaires ou l'institution et les personnes placées sous main de justice dans des termes qui en permettent l'examen. Les recherches du CIRAP sont initiées principalement en réponse aux appels d'offre (Mission recherche Justice - GIP, Agence nationale de la recherche - ANR, Universités), aux commandes institutionnelles (Chancellerie, DAP, ÉnaP, DISP) ou à la suite de propositions de recherche émanant des enseignants-chercheurs eux-mêmes, sur la base de leurs champs de compétence disciplinaires, en lien avec des préoccupations de terrain. Même si dans les appels d'offre et les commandes de la Chancellerie ou de la DAP le problème à analyser est en partie formulé par le commanditaire, il requiert une démarche de problématisation afin de le transformer en véritable objet de recherche.

La position singulière de ce laboratoire, du fait de son immersion institutionnelle (implantation au sein de l'école), lui permet d'étudier le champ pénitentiaire d'une manière particulière. Ni annexé sur les attentes institutionnelles, ni trop éloigné de celles-ci et des contraintes de terrain, le CIRAP, par la problématisation

des questions traitées, accompagne les réflexions de l'institution pénitentiaire en lui permettant de tirer profit des éclairages scientifiques réalisés.

### La production des savoirs

De façon réductrice, les travaux scientifiques sont souvent ordonnés selon une nomenclature bien connue : recherche fondamentale ou recherche appliquée. Le positionnement institutionnel du CIRAP, la complexité des situations analysées, la demande sociale particulière liée au champ pénitentiaire exigent de dépasser cette dichotomie en s'inscrivant dans une recherche impliquée nourrie des pratiques et des connaissances des professionnels de terrain. Ainsi, les travaux du CIRAP participent à la production de connaissances pour l'institution, pour la communauté scientifique et pour la collectivité en général.

Le choix d'une équipe pluridisciplinaire (droit, sociologie, psychologie, philosophie, histoire, criminologie...) a pour objectif d'analyser le champ pénitentiaire dans sa complexité. Les recherches ainsi réalisées permettent d'affiner la compréhension des dynamiques institutionnelles et des processus de construction des pratiques professionnelles par les différents acteurs impliqués dans l'institution pénitentiaire. Elles ambitionnent au surplus d'apporter un éclairage rétrospectif et prospectif des pratiques professionnelles et des politiques de prise en charge des personnes placées sous main de justice. Pour ce faire, les recherches du CIRAP s'inscrivent dans trois axes différents, abordant des problématiques variées avec de nombreux points de jonction : Institutions pénales et sens de la peine ; Acteurs et pratiques professionnelles ; Populations pénales et institutions.

*Institutions pénales et sens de la peine (axe 1).*

Les recherches qui s'inscrivent totalement ou partiellement dans cet axe ont



en commun de s'intéresser aux transformations des institutions pénales induites par les évolutions de la société, les productions législatives ou les innovations technologiques pour en restituer le sens. Il s'agit d'analyser l'actualité de ces changements pour comprendre tout à la fois leur nature présente, les ruptures qu'elles introduisent avec le passé et le futur qu'elles dessinent déjà. Dans cette perspective, les recherches menées au CIRAP pointent deux grandes caractéristiques propres à notre actualité pénale. D'une part, le lien de plus en plus important du milieu carcéral avec ce qui lui était jusque là extérieur produit une perturbation des lignes de partage qui le structuraient classiquement. Les rencontres de plus en plus nombreuses entre les logiques proprement pénitentiaires du milieu fermé et des logiques politiques, sociales ou professionnelles qui lui sont hétérogènes brouillent les repères et nécessitent, chaque fois, une réévaluation des relations entre la prison et la société. D'autre part, le développement relativement récent d'une série de mesures indexées sur la dangerosité des condamnés montre un mouvement d'extension du domaine de l'action pénale. Une extension au-delà des murs de la prison mais aussi en prolongement du temps pénal. Il ne s'agit plus là de l'influence de la société sur la prison, mais au contraire de celle de la pénalité sur la société. C'est en tentant de restituer cette « respiration » des institutions pénales, du dehors vers le dedans et du dedans vers le dehors que l'on peut cerner le sens de la peine aujourd'hui.

La recherche sur « **Le Placement sous surveillance électronique mobile : Une nouvelle forme de la peine ?** » menée par *Olivier Razac* aborde la mesure, certainement emblématique, de ce processus d'extension de l'action pénale : le PSEM. En effet, s'appliquant pour l'essentiel dans le cadre de mesures de sûreté (la surveillance judiciaire, la surveillance de sûreté), mais aussi pour la libération conditionnelle et le suivi socio-judiciaire, auprès d'individus évalués comme dangereux, le PSEM prolonge la peine par une mesure dont la légitimité ne repose plus sur une infraction pénale. Le PSEM implique par ailleurs une extension spatiale dans la mesure où son système de géolocalisation permet d'imposer des contraintes spatio-temporelles d'une manière tout à fait inédite. Il impose également une extension temporelle puisque le placement s'ajoute à la peine pour une durée longue, incertaine, voire indéterminée. Enfin, le PSEM implique une extension de la pénalité au cœur de la société parce qu'il suppose

la collaboration ou l'implication d'acteurs multiples qui débordent de très loin le champ classique de la pénalité (surveillant, CIP, JAP, psychiatre ou psychologue, partenaires des SPIP en termes d'hébergement et de travail, entourage des placés).

La recherche sur « **La mise en œuvre des Règles Pénitentiaires Européennes (RPE)** » conduite par *Antoinette Chauvenet* du CNRS et *Cécile Rambourg* montre bien, d'une autre manière, que les lignes bougent. Les RPE sont effectivement des recommandations qui portent à la fois sur les droits fondamentaux des personnes détenues, le régime de détention, la santé, l'ordre et la sécurité des établissements pénitentiaires, le personnel de l'administration pénitentiaire, l'inspection et le contrôle des prisons. Traversées de part en part par le souci de la personne détenue, de son parcours (au sens large) et de sa réinsertion, les RPE ne concernent donc pas uniquement l'administration pénitentiaire mais impliquent la cité, ses acteurs et ses institutions. Leur mise en application vient donc questionner les lignes de partage classiques entre le dedans et le dehors, la place et le rôle des personnels pénitentiaires et des partenaires.



### *Acteurs et pratiques professionnelles (axe 2)*

Cet axe de recherche a pour but d'identifier les acteurs impliqués dans l'institution pénitentiaire et d'analyser les pratiques professionnelles, leur mode d'organisation, leur contexte de production ainsi que l'environnement sur lequel elles s'appuient. Les recherches de cet axe analysent les zones de tension et de conflictualité inhérentes aux innovations. Il s'agit de saisir la complexité de la pratique professionnelle à travers les règles d'action (techniques, cognitives,

opératoires...) qui président et orientent l'activité et leur mise en œuvre par les acteurs. Cette problématique s'analyse à partir de points d'entrée très divers comme le changement, l'identité professionnelle ou la règle. Ainsi, les recherches de cet axe 2 s'orientent tantôt vers l'analyse des transformations (ou résistances) des pratiques professionnelles ou organisationnelles induites par la mise en œuvre de nouveaux dispositifs, tantôt vers l'analyse des rapports entre la pratique et le processus de construction de l'identité professionnelle. Dans cette dernière perspective, il s'agit de comprendre et d'analyser les incidences des transformations des pratiques professionnelles sur les composantes de l'identité professionnelle. De même, certaines recherches de cet axe interrogent la production d'un ordre social légitime par les acteurs au travers des régulations sociales qui apparaissent dans le cours de l'action. Il s'agit de comprendre la manière dont les acteurs s'engagent dans l'action et créent des règles pratiques de résolution des problèmes et des règles du jeu qui régulent leurs interactions.

A titre d'exemple, la recherche sur les « **Unités de Visites Familiales (UVF)** » menée par *Cécile Rambourg* montre à quel point les UVF modifient non pas les gestes techniques des surveillants et des travailleurs sociaux, mais aussi les règles d'action. On découvre au travers de cette recherche que pour les surveillants, le dispositif UVF reconnaît et formalise des savoirs-faire qui d'ordinaire ne leur sont pas officiellement reconnus. Les UVF offrent un cadre, une structure, des règles, des consignes, des moyens qui permettent aux surveillants d'identifier davantage leur mission de réinsertion sociale, réduisant ainsi les tensions contradictoires ou les incertitudes du métier. Du côté des personnels d'insertion, les UVF peuvent également conduire à un repositionnement professionnel en redonnant une nouvelle dimension sociale à leur travail de prise en charge et d'accompagnement des détenus.

La recherche de *Laurence Cambon-Bessières* sur « **L'apprentissage par simulation et l'activité des formateurs** » aborde d'autres changements à l'œuvre, cette fois dans le dispositif de socialisation des surveillants. Elle illustre la complexité et l'ambiguïté d'une innovation ainsi que son influence sur l'identité professionnelle des acteurs. Cette recherche analyse en effet les transformations de l'activité des formateurs liées à l'introduction des enseignements par simu-

lation dans la formation initiale des surveillants. Ces enseignements nécessitent un apprentissage technique (il s'agit pour les formateurs de maîtriser notamment la technique du débriefing) et un apprentissage coopératif (le débriefing fait appel à une pluralité de savoirs, les formateurs doivent instituer un mode de fonctionnement transversal leur permettant d'échanger ces savoirs). De plus, en déplaçant l'autorité des savoirs vers la pratique professionnelle, la simulation place les formateurs face à un dilemme : elle les rapproche de la réalité professionnelle alors même qu'ils en sont éloignés et censés enseigner les pratiques professionnelles normatives. L'utilisation de la simulation, qui n'est qu'un outil parmi d'autres, transforme certes la pratique professionnelle du formateur mais questionne également son positionnement professionnel ainsi que les fondements même de sa compétence.

La dernière recherche illustrative de cet axe est celle menée par *Hélène Bazex* sur les « **Unités Hospitalières Sécurisées Interrégionales (UHSI)** », thématique reprise récemment par *Fabien Gourriou*. Elle aborde tout à la fois la question du changement et de la coopération. En effet, modifiant radicalement les modalités d'hospitalisation dans le cadre de la détention, les UHSI réactualisent les questions relatives au soin dans son articulation aux aspects sécuritaires, de même qu'elles assignent les professionnels à des pratiques renouvelées et des collaborations a priori conflictuelles. Outre les aspects strictement fonctionnels de tels services hospitaliers et pénitentiaires, sont ainsi explorés, sur un versant psychodynamique, les modes d'investissement des soignants et personnels pénitentiaires à l'égard des nouvelles tâches qu'un tel dispositif prescrit, les enjeux et reconfigurations de la relation au patient-détenu et, enfin, les implications subjectives des idéologies professionnelles et leurs potentiels effets de clivage.

### *Populations pénales et institutions (axe 3)*

Ce dernier axe vise à développer une connaissance globale de la population pénale et de ses relations aux institutions impliquées dans le champ pénitentiaire. Outre le repérage et l'analyse de caractéristiques sanitaires, sociales et psychologiques, l'objectif est principalement d'étudier les mécanismes et les effets de la privation ou de la restriction de liberté, tout comme des mesures de réinsertion sociale, sur cette population et son entourage. Se situant très sou-

vent dans l'articulation de l'institutionnel et de l'individuel, les recherches inscrites sur cet axe questionnent plus précisément la complexité du système de relations nouées entre ces deux instances, entre dispositifs pénitentiaires renouvelés ou émergents et positionnements des acteurs vis-à-vis de l'offre institutionnelle. Très concrètement, les recherches menées ici se différencient entre autres par la voie d'entrée qu'elles privilégient pour élaborer leur questionnement. Plusieurs d'entre elles se donnent pour tâche principale d'étudier non pas directement le vécu des personnes, mais plutôt les évolutions du champ pénitentiaire en ce qu'elles mènent à repenser les cadres de définition et de prise en charge de certaines catégories de la population pénale. Il s'agit ensuite pour d'autres travaux de circonscrire les opportunités, les contraintes et les paradoxes auxquels de « nouveaux » dispositifs confrontent les personnes, puis d'éclairer la manière dont celles-ci s'approprient, ou non, cet ensemble de paramètres dans la construction de leur parcours pénal. En d'autres termes, un premier type de recherche interroge d'abord la place qu'une logique institutionnelle peut accorder à des populations pénales particulières ; tandis qu'un second se focalise davantage sur l'expérience des personnes au sein de dispositifs spécifiques. Ici également, sans viser l'exhaustivité, deux recherches au moins illustrent cet axe de production des savoirs.



Les recherches menées par *Joséfina Alvarez* et *Nathalie Gourmelon*, sur « **La prise en charge des auteurs d'agressions sexuelles (AAS) en milieu pénitentiaire : un révélateur d'évolutions institutionnelles et professionnelles** », visent justement à mettre en lumière d'une part la logique institutionnelle du suivi socio-judiciaire (SSJ), d'autre part son impact sur l'expérience des personnes auxquelles il s'applique. En cela, elles se situent au point de croisement des deux versants constitutifs de l'axe Populations pénales et institutions puisqu'il s'agit à la fois d'interroger les AAS en tant que catégorie autonomisée et de fait problématique, mais aussi de

rendre compte du discours des AAS sur les dispositifs qui les concernent, tant au regard des modalités de prise en charge dont ils font l'objet en milieu ouvert, qu'aux difficultés rencontrées dans le cadre de leur projet de réinsertion. Il s'agit d'étudier le parcours judiciaire, le vécu de la dernière incarcération, les appréhensions et difficultés rencontrées lors de la sortie, la qualité des intervenants rencontrés au cours de la prise en charge, le niveau d'adhésion au dispositif du SSJ, la perception de celui-ci et de ses différents acteurs, les modalités d'entrée dans un processus de réinsertion, les ressources personnelles, matérielles et relationnelles puis, enfin, la compréhension du sens de la peine.

De même, la recherche sur les « **Jeunes sous main de justice et accès à l'emploi en entreprise marchande** » conduite par *Sylvie Châles-Courtine* autour de l'initiative LOTU montre comment des acteurs d'institutions différentes ont engagé des réflexions et des mises en questions vis-à-vis de leurs pratiques, de leurs démarches et de leurs cadres respectifs d'intervention, pour optimiser l'accompagnement des personnes sous main de justice vers l'insertion. En s'attachant à rompre avec les modes d'accompagnement juxtaposés, éclatés et parcellisés propres aux dispositifs classiques portés par les institutions, l'initiative LOTU répond, pour partie, aux failles des systèmes ordinaires de prises en charge des publics en marge et elle renouvelle considérablement les manières de penser et d'agir en faveur de l'insertion. D'autant que les dispositifs classiques délaissent les trajectoires et les subtilités des cheminements qu'empruntent les individus en cherchant plutôt à les redresser et à les réformer.

### **La restitution des résultats de la recherche**

C'est par le développement d'une politique ambitieuse de diffusion de ses travaux de recherche que le CIRAP amorce le processus de restitution ciblée en direction de ses différents interlocuteurs : scientifiques, institutionnels, professionnels et élèves. Plusieurs supports sont proposés :

La collection « Les dossiers thématiques » en vulgarisant les résultats de recherche s'adresse en priorité aux personnels de l'administration pénitentiaire et aux élèves de l'Énap. Un Comité de lecture où s'entrecroisent les regards d'universitaires, de praticiens et de personnels de l'administration pénitentiaire

veille à la qualité et à la pertinence des publications tout en leur donnant leur juste crédibilité. La parution trimestrielle des Chroniques du CIRAP de quatre pages, depuis mars 2008, complète ce dispositif de diffusion des recherches et réflexions menées autour du champ pénitentiaire par les chercheurs du CIRAP ou des chercheurs extérieurs, y compris des personnels pénitentiaires. De même, les « ateliers du CIRAP élargis », les « soirées thématiques » ou les « amphis du lundi » et les présentations au sein du Conseil pédagogique et scientifique de l'Énap, permettent d'autres formes de diffusion des résultats de la recherche par des restitutions directes et ciblées.

La diffusion des travaux de recherche en direction de la communauté scientifique se fait selon les canaux classiques : publications dans les revues nationales ou internationales à comité de lecture, interventions dans les colloques, conférences diverses et publication d'ouvrages.

Poursuivant son activité d'organisation de manifestations scientifiques (colloques, « soirées-débat », séminaires), le

CIRAP met en place des « journées internationales de la recherche en milieu pénitentiaire ». Tous les deux ans, des chercheurs et des professionnels se rencontreront autour des questions de sécurité, de politiques pénales, pénitentiaires et d'insertion faisant ainsi de l'Énap un pôle central de la recherche sur le champ pénitentiaire. Les premières journées porteront sur la thématique de l'insertion en lien avec la recherche-action conduite par *Sylvie Courtine* autour de l'initiative LOTU.

### Conclusion

La part importante laissée à la production des savoirs dans ce document démontre que les apports des recherches du CIRAP sur l'évolution des métiers pénitentiaires ou leur éclairage constituent le socle principal de la participation de ce laboratoire à la mission de service public pénitentiaire de l'Énap, analysée de manière plus large (formation des personnels et accompagnement de la réflexion de l'institution pénitentiaire). A cela s'ajoute naturellement la mission pédagogique des enseignants-chercheurs du

CIRAP réalisée à partir de leur double compétence : la compétence disciplinaire et celle issue des objets de recherche. Ils participent ainsi à la formation initiale et/ou continue des personnels à l'occasion des cours disciplinaires ou des cours thématiques issus des éléments signifiants des recherches finalisées. Par ailleurs, la contribution des enseignants-chercheurs aux projets transversaux de l'école est aussi une autre voie de participation à la mission de service public. Elle témoigne bien de l'ancrage institutionnel du laboratoire au sein de l'école et permet la mobilisation des compétences méthodologiques des enseignants-chercheurs au service de la conduite des projets. La démarche qualité, les sessions inter-écoles de service public (2008 et 2009), le dispositif de formation des DIP, ainsi que la création par exemple d'un outil pédagogique (le film et ses applications) sur les événements de Fresnes (tentative d'évasion en 2001), sont autant d'illustrations de cet ancrage institutionnel, puisque des membres de l'équipe ont pris une part importante dans la conduite de ces projets.



## Publications

- **Sylvie Châles-Courtine**, *Jeunes sous main de justice et accès à l'emploi en entreprise marchande*, Rapport de recherche, ENAP/ CIRAP/LOTU, octobre 2009
- **Laurence Cambon-Bessières**, « Innovation pédagogique et déstabilisation identitaire des formateurs de l'Administration pénitentiaire » dans *Les réformes de l'administration vues d'en bas*, sous la direction de L. Wilkin et B. Bernard, Revue Pyramides du centre d'études et de recherches en administration publique, Volume 2, n°18, ULB
- **Olivier Razac**, « La problématique pénitentiaire des armes de neutralisation momentanée » dans *Les cahiers de la sécurité*, n°10, octobre-décembre 2009, Inhes
- **Paul Mbanzoulou**, *Regard sur la participation des personnels pénitentiaires à la réinsertion sociale des détenus en France : législation et pratique pénitentiaire*, In N. Queloz, U. Luginbühl, A. Senn (dir.), *L'objectif de resocialisation est-il toujours d'actualité ?*, vol. 12, Stämpfli Editions, 2009, pp. 37-49.



## Agenda

- **INFO** : Le CIRAP a recruté un nouvel Enseignant-chercheur depuis le 1<sup>er</sup> septembre, *Fabien Gouriou*, docteur en psychopathologie clinique
- Conférence-débat sur « la relation éducative », Ligue de l'enseignement, **Agen, le 12 octobre 2009**, P. Mbanzoulou
- Conférence dans le cadre du colloque « **Expertise psychiatrique et sexualité. 1850-1930** », Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, **15 octobre 2009**, F. Gouriou
- Intervention à la table ronde « *Ville, Architecture, Peur, Sécurité* », dans le cadre d'Evento, Bordeaux, **16 octobre 2009**, O. Razac
- Participation, en tant que rapporteur, au jury de thèse de monsieur *J.L. Poulalion* sur « *les résistances carcérales* », sous la direction de *Martine Herzog-Evans*. Soutenance le **22 octobre 2009** à la Faculté de droit de **Nantes**, P. Mbanzoulou
- Le CIRAP organise du **3 au 6 novembre** une session de formation continue en direction des personnels de terrain sur le thème : « *Introduction à la criminologie* ». Intervenants : *S. Courtine*, *P. Mbanzoulou*, *F. Gouriou*, *O. Razac*
- Conférence sur « *Le sens de la peine* » devant les auditeurs de l'ENM-Bordeaux, **Vendredi 13 novembre 2009**, P. Mbanzoulou
- (sur la justice restaurative) et *O. Razac* (sur la contractualisation dans l'application de peine).
- Conférence dans le cadre de la journée d'étude : « *La biopolitique, une évaluation* », **Mercredi 18 novembre 2009**, Université Pierre Mendès France – **Grenoble 2**, O. Razac
- Conférence : « *Jusqu'où l'interdit est-il bénéfique ?* » dans le cadre du colloque Santé-Justice « *Usagers, malades délinquants* », **Lyon, 19 et 20 novembre 2009**, O. Razac

Les chroniques du  
**cirap**

Centre Interdisciplinaire de Recherche  
Appliquée au champ Pénitentiaire

Directeur de publication : *Valérie Decroix* - Rédaction : *Le cirap*  
Maquette : *Odette Baix - Énap - DRD - Unité E/D - Photos : Énap*  
Contact : *carine.brenac@justice.fr - joelle.germain@justice.fr*  
Impression : IGS - ISSN : en cours - Dépôt légal : à parution  
Pour vous abonner à la version électronique : [www.enap.justice.fr](http://www.enap.justice.fr)

Énap - 440 av. Michel Serres - BP 28 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - ☎ +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99  
Site Internet : [www.enap.justice.fr](http://www.enap.justice.fr) - Site Intranet : <http://intranet.justice.gouv.fr/site/enap/>